ONZIEME ANNEE — N° 417 — On s'abonne au Bureau du Journal, 17, RUE DE L'ANNONCIATION à PARIS (16e Arrt) et dans les Bureaux de Poste — SAMEDI 14 AVRIL 1917

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . — 8 fr.
LE NUMERO:
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal et par la poste

TÉLÉPHONE: PASSY 46-11

ANNONCES
Agence MURATET & Cie
89, rue d'Hauteville
Tél. : BERGÈRE 43-91

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice - Fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER. . . . — 8 fr.
Les abonnements se peuvent être souscrits pour moins d'un an ils partent du 1er de chaque mois
LE NUMERO:
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER. . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement et par poste

Les Français seront-ils les seuls à refuser le Suffrage aux Femmes ?

LES FEMMES contre la Calomnie

Nos lectrices connaissent certainement cette ligue contre la calomnie qui vient de se fonder sur l'initiative de M. Jean Finot et sous la présidence du général Dubois. Elle s'est donné d'abord un comité de personnalités représentatives capables de faire autorité dans les questions législatives auxquelles son action touchera; et déjà deux réformes sont en préparation. Au nom de la Ligue, il sera prochainement déposé au Sénat une proposition de loi tendant à la suppression des dossiers de police dont M. Finot a, dans la *Revue*, dénoncé l'abjection; et un député demandera à la Chambre de modifier la loi sur la presse en ce qui concerne le droit de réponse.

La Ligue crée d'autre part un « Bureau d'intervention » qui recevra les plaintes particulières, les examinera et prendra judiciairement, s'il y a lieu, la défense des calomniés.

Enfin elle fait appel aux femmes pour l'organisation d'une propagande morale dans tous les domaines de la vie publique et privée. Un comité féminin sera spécialement chargé d'agir sur l'opinion par des conférences, des livres, des brochures, par les journaux et... dans les conversations privées. Il devra enrôler dans la Ligue comme membres actifs qui collaboreront à son action toutes les femmes douées d'intelligence et de courage, capables de comprendre le mal que cause la calomnie et de le combattre.

Sur ce mal, M. Jean Finot s'est magistralement expliqué :

« Les ravages que l'alcoolisme fait au point de vue physiologique, a-t-il dit, la calomnie, la diffamation les réalisent dans le domaine moral. »

Et il montre comment notre renommée nationale en fut atteinte devant l'étranger; comment notre vie politique et sociale en sont empoisonnées; et toutes les victimes sacrifiées par la honteuse habitude des imputations infamantes colportées dans le monde.

« Tel homme et telle femme qui reculeraient d'horreur si on les accusait d'avoir pris un louis dans la poche de leur voisin, volent constamment l'honneur et la dignité d'autrui. »

Dans les affiches et les discours électoraux, dans les journaux, dans les salons et les cercles, dans les cénacles professionnels, les bureaux, les ateliers, jusqu'aux loges de concierge, le « potin » règne, médisance anodine parfois, mais souvent venimeux mensonge lancé par l'envie ou la haine, accrédité par la légèreté.

Le symbole formidable de sa puissance, c'est l'institution à la fois bête et scandaleuse des dossiers de police. Il n'est personne, homme ou femme, si pur soit-il, sur qui ne pèse sa menace. Ayez un procès, demandez une place, et, pour édifier vos juges, sortiront des archives de la police les « on dit » les plus absurdes qu'on y accumule devenement sur l'ordre et sous la protection de l'Etat.

« On y établit, dit M. Finot, l'état civil des Français selon le tempérament de leurs concierges, d'après des lettres anonymes, des accusations plus ou moins contrôlées, des entrefilets de journaux professionnels du chantage et de la diffamation.

Souvent l'indiscrétion d'un agent de police ou du Parquet fait connaître au dehors le contenu de ces dossiers... Et des êtres humains sont ainsi désignés et voués au mépris pour des raisons qu'ils n'apprendront jamais. »

La pire conséquence du droit d'asile que la calomnie a acquis dans nos mœurs, est l'impunité qu'elle assure aux coquins. Comme le mal n'est pas d'hier, Balzac disait déjà : « Lorsqu'on connaît Paris, on ne croit à rien de ce qui s'y dit. » Du moins l'on croit à tout, à Paris et ailleurs, mais on agit comme si l'on ne croyait à rien, car, à force de se persuader qu'il n'est plus d'honnêtes gens, on tolère autour de soi et à la tête du pays, des canailles avérées.

Que peuvent les femmes contre un tel fléau. Sans parler même de la propagande publique, dont se chargera le comité de la Ligue, que peuvent toutes les femmes, que peut chaque femme dans son entourage, même si elle ne croyonne que sur sa famille et sur ses amis? La femme, comme toujours, en fait de morale, est ici toute puissante, puisque c'est à elle seule que la société demande une parfaite moralité, à elle qu'appartient l'éducation morale de l'enfance et l'entretien des relations mondaines! Qu'elle surveille d'abord rigoureusement elle-même ses jugements sur autrui, qu'elle impose, par son exemple et ses leçons la même loi à ses enfants. Et, quant à ses relations qu'elle n'y tolère aucun de ces spécimen dégénérés de la féminité que l'on appelle si justement « une peste ». Une des maximes que nous avons inscrites en tête de ce journal disait: « La force des méchants vient de la peur que les bons leur témoignent ». Et nous avons constamment sous les yeux des exemples de cette lâcheté maladroite : « Elle est si méchante, on la ménage! » me répondit, un jour, une femme de tous points irréprochable, comme je m'étonnais de voir régner dans un milieu honorable et distingué une créature que tout en aurait dû exclure. Il va de soi que, forte du pouvoir qu'on lui donnait ainsi, l'abominable harpie s'efforçait de salir ceux qui lui permettaient de se dire leur amie. Quoiqu'on y puisse risquer, on risque moins à se déclarer nettement l'ennemi de cette sorte d'êtres. La beauté du courage physique ou moral est faite précisément de ce qu'il est surtout dans le monde la garantie du bien et la sauvegarde des bonnes volontés.

Nous aurons à revenir ici sur le rôle du Comité féminin de propagande contre la calomnie, lorsqu'il sera complètement constitué. Les féministes y trouveront leurs chefs les plus aimés et les plus respectés. Nous faisons appel à elles aujourd'hui, pour qu'elles s'enrôlent dans une Ligue où toute femme atteinte par la calomnie pourra trouver une défense.

JANE MISME.

Demander au siège social, rue Jacob, 45, Paris, la brochure contenant les statuts, l'exposé des idées directrices et du but de la Ligue.

Notes d'Actualité

LES DÉBUTS DE MISS JEANNETTE RANKIN au Congrès Américain

L'entrée de miss Rankin, députée de l'Etat de Montana au Congrès s'est faite en grande pompe; cortège de suffragistes dans la rue pour l'accompagner au Capitole, ovation, à l'appel de son nom, des trois cents hommes parmi lesquels, seule femme, elle se trouve et qui se poursuit frénétiquement jusqu'à ce qu'elle se lève et salue, rougissante. Mais une autre circonstance n'allait pas tarder à rendre ce début plus sensationnel encore. Appelée, dès son premier vote, à prendre parti pour ou contre la guerre, miss Rankin a voté contre, non sans témoigner d'une émotion profonde:

« Je voudrais soutenir mon pays, a-t-elle dit d'une voix étranglée par les sanglots, mais je ne puis voter pour la guerre ». Et comme on lui criait de toutes parts: « Votez, votez! » elle retomba assise sur son banc et son suffrage fut enregistré comme négatif.

Nous ne savons ce que pensent de cette attitude nos amies d'Amérique, dont les nouvelles, en ce moment, nous parviennent mal, mais nous avons tout lieu de croire qu'elles n'y voient rien d'extraordinaire.

Miss Rankin appartient, en effet, à la minorité socialiste du Congrès: elle compte parmi les sept indépendantes qui tiennent à la Chambre des représentants la balance du pouvoir entre le parti républicain et le parti démocrate, également puissants. Elle a été choisie par son pays comme telle, envoyée au Congrès pour voter contre la guerre, et ne pouvait faire autrement sans trahir son mandat. Le Montana situé à la lisière Nord-Ouest des Etats-Unis, est une région favorisée: des mines, un sol étonnamment fertile, une abondance de cours d'eau et de gaz naturels qui en favorise le développement industriel, ainsi que le disait miss Rankin dans une récente conférence, y font régner une prospérité que ses habitants, sans doute, ne se souciaient point de voir atteinte par la guerre.

Toujours est-il qu'on ne saurait attribuer le vote de miss Rankin à une impulsion quelconque du moment. C'est un vote de doctrine. Les Américains ne s'y trompent certainement pas.

Mais, chez nous, ce vote fait un bruit du diable. Miss Rankin a voté en pleurant contre la guerre! Quel événement significatif! Les uns y voient une preuve de « la politique féminine toute de sentiment » que l'on prédisait; les autres en sont ravis parce qu'ils s'aperçoivent qu'un mandat de députée n'abolit pas tout d'un coup la sensibilité féminine; ils l'avaient craint, on ne sait pourquoi, car on n'a point vu jusqu'ici que la vie publique ait retiré aux hommes la faculté d'émotion. Le maire de Verdun, lui aussi, à la récente manifestation de la Sorbonne a lu son discours d'une voix entrecoupée de sanglots; et nos parlementaires se chargent de nous montrer quotidiennement de diverses façons, qu'on peut être député sans devenir impassible.

Pour nous qui savons avec quelle décision les Américaines les plus actives jusqu'ici à défendre l'idéal pacifiste, inscrit au programme du féminisme international, se sont jointes à leur gouvernement dès qu'il a entrevu la nécessité d'entrer dans la guerre, nous comprenons autrement le trouble de miss Rankin. Il n'avait point pour cause, croyons-nous, l'horreur de la guerre, mais l'impossibilité où elle se trouvait mise par son parti de la vouloir tout en la jugeant nécessaire à la cause de son pays et de la civilisation. Un de nos confrères dit d'elle : « Ce n'est point un caractère, c'est une conscience. » Nous estimons qu'il faut autant de caractère que de conscience pour rester fidèle à un engagement lorsque la conscience même, en le voyant sous un jour nouveau, en discute l'objet, et lorsque autour de vous, un courant d'enthousiasme passionné vous entraine à le trahir. Miss Rankin, la première députée au Congrès des Etats-Unis, s'est montrée pour son début une conscience et un caractère.

J. M.

Au Parlement

LE MOBILIER DES FAMILLES NOMBREUSES

Après le Sénat, la Chambre vient, sur le rapport de M. Bonnevay, d'adopter la proposition de loi de M. Henry Chéron relative à l'insaisissabilité du mobilier des familles nombreuses.

Nous sommes partisans résolus de toutes les mesures favorisant les familles nombreuses; malgré cela, nous émettons une objection, prévue d'ailleurs par l'honorable rapporteur.

Ne va-t-on pas rendre encore plus difficile le logement des familles nombreuses?

A cela, M. Bonnevay répond que le gage du propriétaire est illusoire, puisqu'en cas de saisie, d'exécution et de vente, les frais dépassent souvent le montant de la vente.

C'est exact, mais il n'en est pas moins vrai que le propriétaire considère trop souvent cette mesure d'intimidation et de pression comme une des plus efficaces pour faire rentrer ses loyers.

La menace d'expulsion n'est pas redoutée davantage.

A cette loi — bonne en soi — on doit ajouter *immédiatement* une loi autorisant la réquisition des logements et une autre prescrivant la construction d'immeubles communaux à l'usage des familles nombreuses.

Faute de quoi elles seront exposées à coucher dehors....

POUR LES RAPATRIES

On nous signale de toutes parts des mères de famille, rapatriées avec leurs enfants, qui se trouvent dans le plus grand dénuement; pas de linge, pas de vêtements, pas d'argent.

Les œuvres vont les aider, c'est certain. Mais pourquoi demander à la charité privée ce qui est légalement dû par l'Etat?

C'est ce qu'à pensé M. Lebrun, député de Meurthe-et-Moselle et ce qui a motivé sa demande d'interpellation « sur le refus opposé aux femmes de mobilisés rapatriées des régions envahies de payer les allocations militaires auxquelles elles ont droit et qu'elles n'ont pas touchées ».

Mais nous lisons à la suite de cette demande d'interpellation: « *Fixation ultérieure* ». Sachant que la Chambre s'est ajournée jusqu'au 22 mai, nous cherchons à quelle date ces femmes et ces enfants pourront avoir des chaussures et des vêtements.

Jamais le *secours immédiat* ne serait plus justifié.

M. C. M.

Nous donnerons dans le prochain numéro une très intéressante étude de la loi du 21 mars dernier sur la liquidation des successions pendant la guerre, et, en mai, un « Guide aux fonctions de la tutelle ».

Les pensions des veuves de militaires

Le *Journal Officiel* vient de publier une instruction ministérielle relative à l'option que peuvent formuler les veuves de militaires entre l'allocation et la pension militaire.

Le législateur a entendu ainsi permettre à toute veuve de militaire de se placer sous le régime le plus favorable.

Mais, dans la pratique, les choses ne se passent pas aussi simplement, et il est de nombreux cas ou l'application littérale de la loi aboutit à des conséquences manifestement inéquitables.

Dorénavant, les intéressés auront, suivant les circonstances, le choix entre trois parties :

1° Continuer à toucher les allocations;

2° Opter pour la pension avec effet rétroactif du jour du décès du mobilisé;

3° Faire cesser, en ce qui les concerne, le régime des allocations et se placer sous celui de la pension, sans reversement pour la période passée.

Voilà qui va fixer des situations qui, jusqu'à ce jour, étaient soumises à l'arbitraire ou simplement victimes de l'indolence administrative.

De Nouvelles Américaines obtiennent le droit de vote

Tandis que Miss Jeannette Rankin entre en fonctions au Congrès Fédéral en des circonstances solennelles, un nouvel Etat, l'Arkhansas, vient d'accorder à ses habitantes le droit de vote aux élections primaires. La majorité démocratique en cet Etat est si forte, nous disent les intéressées, que ce droit équivaut au suffrage complet. C'est la sixième victoire suffragiste en Amérique depuis le début de l'année, North Dakota, Ohio, Indiana, aux Etats-Unis, Ontario et la Nouvelle-Ecosse au Canada, ayant également affranchi les femmes.

Dès maintenant seize des Etats-Unis, ont des citoyennes. Ce sont : Washington, Oregon, Californie, Idaho, Nevada, Utah, Arizona, Montana, Wyoming, Colorado, Kansas, North Dakoha, Kansas, Illinois, Indiana, Ohio, Arkhansas. Le développement de la réforme a suivi la marche suivante : De 1869 à 1909 quatre Etats affranchis, de 1909 à 1911 six, de 1911 à 1916, onze, de janvier à fin mars 1917, seize.

De plus, dans un bon nombre d'autres Etats, la réforme est partiellement réalisée, C'est ainsi que dans le Maine, la Chambre et le Sénat l'ont votée et qu'elle sera en octobre, soumise au référendum populaire.

Le Parlement de l'Etat de New-York qui l'avait repoussée en 1915 vient de la voter. Le referendum aura lieu en novembre 1917.

Les Femmes Russes obtiendront le droit de vote

Nous sommes toujours sans nouvelles directes des féministes russes, et savons de leur cause seulement ce que les dépêches des agences ont transmis à la presse quotidienne.

Après avoir annoncé que les femmes voteraient, ainsi que tous les hommes de Russie, aux élections de l'Assemblée Constituante, on fit savoir qu'elles ne voteraient pas, leur admission au suffrage en de telles circonstances, offrant, paraît-il, un danger de complications trop grandes. Des démonstrations féministes s'ensuivirent.

Une foule énorme de femmes vint au palais de la Douma manifester en faveur de l'égalité des droits pour la femme. La révolutionnaire bien connue, Vera Figner, et la femme écrivain Kolontai prononcèrent des discours auxquels répondirent MM. Rodzianko, Skobelef et Tcheidze, qui signalèrent l'importance du rôle joué par les femmes dans le mouvement révolutionnaire russe. M. Rodzianko déclara en outre que la question de l'égalité des droits pour les femmes serait soumise à la décision de l'Assemblée constituante et promit son appui à la Douma, pour déterminer une décision favorable à cet effet.

D'autre part, M. Kerensky, ministre de la Justice, interviewé à ce sujet répondit ainsi : « Le suffrage des femmes sera voté à une grande majorité dans les villes et sans trop de difficulté dans les provinces. En tout cas, les femmes russes n'auront jamais à faire une propagande semblable à celle qui est faite en Angleterre. Les premières avocates plaideront devant les tribunaux d'ici à quelques jours, et il est probable qu'elles siégeront comme juges avant très peu de temps. »

Enfin un correspondant du *Temps* écrit: « L'idée de l'égalité des droits des femmes commence à se répandre dans les campagnes. Dans le gouvernement d'Ekaterinoslav, les paysans ont délégué au comité exécutif du gouvernement des députés femmes.»

Un autre de nos confrères, le *Petit Parisien*, assure que des femmes, dont Mlle Milioukoff, siégeraient déjà sans autre formalité au Conseil municipal de Pétrograd.

Les Anglaises obtiendront le droit de vote

Dans quelques semaines, a dit miss Christabel Pankhurst au congrès de l'Union Française pour le Suffrage des Femmes, ce sera chose faite. Les hommes d'Etat anglais donnent en ceci un magnifique exemple de probité, de courage moral et de sens politique. On sait avec quelle énergie dédaigneuse, M. Asquith résista depuis 1906 jusqu'en 1914 à la tenace et violente campagne des féministes. Comme beaucoup d'hommes politiques en tout pays qui, sans doute, ne fréquentent que des femmes inférieures, M. Asquith ignorait la valeur féminine. La guerre les lui a fait découvrir; et, bravement, il confesse très haut sa conversion :

Le 18 mars en déposant à la Chambre des communes la résolution en faveur de la revision de la loi électorale et de la prolongation de la législature actuelle pour une période de sept mois, il a déclaré que cette prolongation s'impose, mais que, de toutes façons, de nouvelles élections ne sauraient avoir lieu sans que soient introduites certaines réformes dans le système actuellement en usage, dont une des plus importantes est la question du suffrage des femmes.

M. Asquith déclare que lui-même et, pense-t-il, beaucoup d'autres aussi, ont maintenant entièrement modifié leur point de vue à ce sujet. Son opposition au suffrage des femmes s'est toujours inspirée de l'intérêt public. Il y a quelques années, il disait encore : « Que les femmes travaillent elles-mêmes à leur salut. »

— C'est ce qu'elles ont fait durant toute cette guerre, ajoute M. Asquith, au milieu des applaudissements. Comment aurions-nous pu poursuivre la lutte sans elles? Leur activité s'est donné libre cours sous de nombreux aspects.

« Un nouvel ordre de choses est né de la guerre et contester aux femmes le droit qu'elles ont acquis de se faire entendre directement serait peu en rapport avec l'esprit de justice qui doit nous animer. »

Après lui, M. Lloyd Georges depuis longtemps, lui, partisan de *votes for women* s'est prononcé vivement dans le même sens.

Il rend un chaleureux hommage au dévouement, au zèle et au courage des ouvrières en munitions.

— Quand nous réorganiserons le travail, dit-il, après la guerre, nous n'allons pas repousser les femmes et leur refuser le droit de se faire entendre. Ce serait une injustice, un attentat auquel le pays refuserait de prêter la main.

« La question électorale soulevée est indépendante des controverses des partis politiques. L'occasion doit être saisie. Le système électorale réorganisé doit donner le droit de vote aux millions de personnes qui firent des sacrifices pour le pays. »

Pendant ce temps, obéissant à de mesquines considérations, nos députés français prétendaient remettre après la guerre l'octroi aux Françaises de droits municipaux mitigés.

Les Français n'ouvriront-ils pas les yeux et ne donneront-ils pas la leçon qu'il mérite à un Parlement incapable de comprendre et de réaliser aucune des grandes réformes d'intérêt national, qui, tandis qu'il laisse dévorer notre pays par l'alcoolisme, le prive de l'immense force que lui apporterait la participation aux affaires publiques de tant de belles valeurs féminines qui se révèlent de jour en jour.

La Première Tutrice

La première application de la loi sur la tutelle des femmes portée à notre connaissance, a été faite le 6 avril dernier à la Justice de paix d'Ivry-sur-Seine. Il s'agissait de remplacer, auprès d'une orpheline, le tuteur et le subrogé-tuteur décédés.

Devant le Conseil de famille réuni, le juge de paix exposa brièvement les avantages de la nouvelle loi. Et c'est à l'unanimité des membres qu'une femme fut choisie.

Après que le magistrat eut enregistré cette décision, un des hommes présents déclara : « Il ne peut être fait une meilleure et plus opportune application de cette nouvelle loi. En désignant comme tutrice, Mme X..., le conseil de famille ne fait que consacrer un fait déjà existant, puisque c'est cette femme de bien qui, en réalité, s'est toujours occupée de l'orpheline avec un grand dévouement et une solide affection. »

Combien de cas semblables se rencontreront dans la pratique!

La Première Chef-Adjoint du Cabinet

Nous avons signalé dans notre dernier numéro, la nomination d'une jeune fille de 22 ans, Mlle Tardy, licenciée de droit, d'histoire et de philosophie, comme attachée au cabinet de M. Metin, sous-secrétaire d'Etat au ministère des Finances (et non ministre du travail, comme on l'a imprimé par erreur). Déjà en 1915, Mlle Tardy avait occupé ce poste auprès de M. Metin (alors réellement ministre du Travail). Cet événement qui, alors avait passé inaperçu, vient cette fois d'être apprécié à sa valeur. Et l'exemple de M. Metin fut suivi sans tarder. M. Léon Bourgeois, non seulement admet une femme dans la composition de son cabinet, mais lui en confie un des postes principaux. Mlle Berthe Milliard est depuis quelques jours, avec M. André Verne, chef-adjoint au cabinet du ministre du Travail.

Dans le féminisme et la philanthropie si souvent associés, d'ailleurs, Mlle Milliard, agrégée de l'Université, membre du Conseil de l'Instruction publique, est bien connue. Nos lecteurs ont pu apprécier récemment son rôle dans la lutte contre la tuberculose et l'organisation de la Société des Infirmières visiteuses qui est un des principaux éléments de cette lutte. Elle fait aussi partie de la commission d'étude de la loi des Pupilles de la Nation.

Expositions Ouvertes

Galerie Brumer, 11, rue Royale. — Société de la miniature, de l'aquarelle et des arts précieux jusqu'au 13 mai.

Galerie Druet, 20, rue Royale. — Œuvres de Valdo Barbey, jusqu'au 14 avril.

Galerie Georges Petit, 8, rue de Sèze, exposition au profit de la Fraternité des artistes, jusqu'au 19 avril.

Carrières Féminines

Les Jeunes Filles seront-elles admises à l'Ecole de Physique et Chimie et à l'Ecole d'Horlogerie de Paris?

Le conseil municipal de Paris nous en a donné l'espérance après le remarquable article de Mlle Hélène Bureau, que nos lecteurs ont pu lire dans notre numéro du 17 mars et une conférence sur le même sujet faite par l'auteur à l'*Union Fraternelle des Femmes*. Cette société avait adressé à la 3e Commission du Conseil municipal une pétition tendant à l'admission des jeunes filles dans les deux écoles susnommées. Cette pétition a été présentée au Conseil le 30 mars, dans les termes suivants:

M. Rebeillard, au nom de la 4e Commission. — Messieurs, votre 4e Commission a été saisie d'une pétition de l'Union Fraternelle des Femmes qui, s'inspirant des circonstances actuelles et de la nécessité d'apporter au plus tôt une solution aux problèmes économiques de l'après-guerre, demande que les jeunes filles soient autorisées, au même titre que les jeunes gens, à subir les épreuves des concours d'admission à l'Ecole municipale d'horlogerie de Paris.

Après un examen minutieux de la question, votre 4e Commission a émis un avis favorable à ce désideratum et elle vous propose le renvoi de ladite pétition à l'Administration, qui devra étudier dans quelles conditions le vœu formulé par l'Union Fraternelle des Femmes pourrait recevoir satisfaction.

Le renvoi à l'Administration est prononcé (1917, p. 216).

⁂

Remercions M. Rebeillard et la 4e Commission et demandons à M. le Préfet de la Seine de ne pas nous laisser attendre trop longtemps sa décision qui, nous l'espérons, ne saurait trouver d'obstacle ni dans l'administration des Ecoles, ni dans les autres pouvoirs qui contribuent à leur entretien.

La Main-d'Œuvre Hôtelière dans l'Industrie Hôtelière

Nous avions signalé dans un précédent numéro un article de l'Echo des Garçons, tendant à prouver que l'introduction de la main-d'œuvre féminine amenait l'abaissement des salaires et créait des difficultés nouvelles dans les rapports entre employés et patrons restaurateurs. Ce même journal réfute aujourd'hui ces arguments par la voix d'un féministe, M. Georges Luc. Après diverses observations, il a pu constater que les femmes scutiennent plus courageusement que les garçons, les intérêts corporatifs ; qu'elles se groupent, tandis que l'homme « incapable de s'organiser, voudrait voir en elles un adversaire », que c'est l'homme qui « par sa soumission est un gâte-métier », et il conclut ainsi : « N'ayez aucune crainte, ouvrez-leur (aux femmes) la porte de vos organisations, pour vous comme pour elles le salut est là. »

⁂

Nous donnerons dans les prochains numéros :

a) Un article de Mlle Hélène Bureau sur la création d'une école pour apprenties libraires en mai prochain.

b) Un appel très documenté et vigoureux d'un ingénieur pour l'ouverture aux femmes des écoles d'arts et métiers.

Guerre à l'Alcool

DE L'ALCOOL INDUSTRIEL NECESSAIRE A LA FABRICATION DES OBUS

Savez-vous exactement ce que l'*Orléans* et le *Rochester*, les deux premiers transports américains qui ont traversé l'Atlantique, malgré les menaces sous-marines des Allemands, avaient comme cargaison ?

De l'alcool industriel, nécessaire aux usines travaillant pour les besoins de la Défense nationale.

Au moment où nous nous plaignons avec juste raison d'une crise grave du blé, que faisions-nous venir d'un des plus importants pays producteurs : de l'alcool!

Les cargaisons de riz que nos colonies nous envoient sont, en majeure partie, transformées en alcool.

Avons-nous trop de sucre? Les betteraves sucrières sont transformées en alcool. Avons-nous trop de pommes de terre? Des tonnes de pommes de terre servent à confectionner de l'eau-de-vie.

Ah! ça, mais qu'attend-on pour les transformer en munitions? Mais pourquoi laisse-t-on boire l'alcool nécessaire à la Défense nationale ? Pourquoi transformer des aliments de première nécessité, pourquoi faire s'aggraver considérablement les crises?

Les pommes de terre sont hors de prix parce qu'elles rapportent davantage encore en petits verres.

Nous avons manqué de charbon. Mais nous ne manquons pas de boissons spiritueuses.

Or, pendant que les chemins de fer

transportent de l'alcool, ils ne font pas voyager le vin, le lait si utile aux enfants et aux malades, les légumes si chers actuellement.

Alors que de l'Amérique nous ne devrions attendre que du blé, de l'acier, des munitions, des conserves alimentaires, n'est-il pas scandaleux de faire venir à grands frais de l'alcool?

Alors que les usines à munitions ont besoin d'alcools, pourquoi laisser débiter des petits verres, qui nous obligent à dépenser notre or à l'étranger?

Nous avons tendance à nous contenter d'apparence. Nous n'osons pas aller jusqu'au bout dans la prohibition de l'alcool. Hélas! les raisons pour lesquelles le Parlement n'ose pas, on ne les connaît que trop. Et ainsi, en pleine guerre, même quand il était si facile d'adopter une mesure catégorique, absolue, nous n'avons voté qu'un à peu près et laissé la porte grandement ouverte à tous les abus, à toutes les tares graves qu'engendre l'alcoolisme.

La complaisance que les majorités parlementaires montrent à l'égard de l'alcool n'est pas un des beaux spectacles de ce temps. On voit aujourd'hui de très innocentes boutiques obligées de fermer leurs volets avant la fin de la journée, tandis que les estaminets et les bars n'ont point encore achevé leur besogne d'empoisonnement, au grand détriment de la race et de la vie économique du pays.

Luciani-Delpech.
Secrétaire Générale de l'Alarme.

&

Adhérez, faites adhérer à *L'Alarme*. Adhésion : à partir de 1 franc par an.

Membres ayant droit au vote : 10 francs (minimum). Membres donateurs : 500 fr. (minimum). Adresser les cotisations en timbres ou mandats au siège social, 45, rue Jacob, Paris. Président: M. Jean Finot.

Chronique des Œuvres et Institutions

LA VIE ECONOMIQUE ET L'IDEE D'ASSOCIATION

Cinq conférences d'Initiation sociale par Mme Louise Compain.

A la veille de la reconstruction de la France qui dépendra pour une bonne part de l'effort des jeunes, il nous paraît d'une nécessité absolue de chercher à les initier aux problèmes sociaux que l'avenir devra résoudre, afin que le sang des morts n'ait pas coulé en vain.

L'Enseignement officiel de l'Etat, dans ses lycées et Ecoles primaires supérieures, n'ayant pas jusqu'ici jugé utile d'instruire nos fils et nos filles des conditions économiques du milieu où ils vont être plongés, non plus que des moyens d'améliorer ce milieu, de le rendre moins brutal, plus humain, plus heureux, nous avons pensé qu'il appartenait à l'initiative privée d'aborder cette tâche.

Nous nous efforcerons plus tard de l'accomplir toute entière. Pour aujourd'hui, et, afin de parer au plus pressé, nous commençons une série de cinq conférences où seront brièvement exposés et la lutte économique dans sa complexité et le remède que des expériences, déjà probantes, désignent comme le plus capable de la modifier dans le sens de la justice sociale et de l'amélioration du sort de tous.

Bien qu'on ait pensé aux jeunes d'abord, puisqu'ils sont l'espoir de demain, ces conférences ne s'adressent pas moins à toute personne qui pense que le progrès humain n'est pas seulement affaire de volonté bonne, mais de connaissances. On espère qu'elles intéresseront les éducatrices et les mères.

Elles auront lieu à l'Hôtel des Sociétés savantes (28, rue Serpente, 6e arrondissement) salle D (salle du collège libre des Sciences sociales), les jeudis 3, 10, 17, 24 et 31 mai, à cinq heures de l'après-midi.

Jeudi 3 mai. — La lutte dan la vie animale et la vie économique.

Jeudi 10 mai . — Naissance de l'idée d'association des syndicats.

Jeudi 17 mai. — L'Association universelle Fourier-Owen.

Jeudi 24 mai. — La coopération Anglaise et Belge.

Jeudi 31 mai. — La coopération Française.

Droit d'inscription pour la série : 10 fr.

On s'inscrit dès à présent à l'administration de l'Hôtel des Sociétés savantes.

CONSERVATOIRE DES ALLIES

Le Conservatoire des Alliés vient de recevoir un don de M. Trétault, de Montréal, fervent admirateur de la France, destiné à fonder trois bourses d'études pour trois Français ou Alsaciens-Lorrains se préparant aux carrières dramatique, lyrique ou musicale.

Monsieur Louis H. Crepault, Directeur du Conservatoire des Alliés, s'est assuré le précieux Concours comme professeurs, des Artistes suivants :

Mme Micios Battaille, Mme Gedalge, Mlle Lagroiet-Waldteufel, Mme E. Xima, Mme Lassard.

M. Georges Grand, sociétaire de la Comédie-Française; Bellemat, A. Kerrion, Victor Balbreck, Roger Battaille, etc...

Prime à nos Abonnés

Le beau livre de Jean Finot:

PREJUGE & PROBLEME DES SEXES

est offert en

Prime gratuite

à tout abonné qui nous procure un second abonnement.

La Presse entière en France et à l'étranger a rendu un magnifique hommage à cet ouvrage qui a été traduit en anglais, en allemand, en espagnol, etc.

« Véritable encyclopédie de la femme, brillante prophétie de ses destinées prochaines », selon M. Seillière, l'éminent critique des « Débats ». Il est d'après M. Paul Adam « savant à l'infini, plaisant comme une conversation auteur du thé », et pour M. Emile Faguet « au premier rang de ceux que pour être renseigné et amusé, il faut avoir lu ».

C'est une véritable bonne fortune pour « La Française », de pouvoir l'offrir en de telles conditions.

Préjugé et Problème des Sexes, se vend 5 francs en librairie.

Nous l'expédions gratuitement à tout abonné, qui nous adresse en plus de son propre abonnement le montant d'un abonnement nouveau, plus 0,50 pour le port du volume. On peut venir le demander à nos bureaux les lundi, mercredi, vendredi de 2 à 5 heures.

BULLETIN DES SOCIÉTÉS FÉMINISTES

Union Française pour le Suffrage des Femmes

Congrès du 5 Avril

COMPTE RENDU, PROCÈS-VERBAL

Les rapports présentés à ce Congrès seront publiés dans les prochains numéros de « La Française »

Le Congrès de l'U. F. S. F. a eu lieu le jeudi 5 avril au Musée Social, devant de nombreuses déléguées de Paris et de la province. Le congrès est ouvert à 10 h. du matin par Mme de Witt-Schlumberger qui souhaite la bienvenue aux déléguées. Après quelques vues générales sur le suffrage, la Présidente lit un très intéressant rapport; sur le rôle de l'Union dans le féminisme international depuis la guerre ; elle indique pour terminer les nombreux progrès de l'action suffragiste dans les différents pays de l'Europe.

Mme Brunschvicg passe ensuite au rapport moral, elle remercie les déléguées de province : Rouen, Troyes, Côtes-du-Nord, Moulins, Marseille, Belfort, Morbihan, Puy-de-Dôme, Tournon, Besançon, Lyon, Caen, Versailles, etc., qui assistent à la séance.

Mme Désavis lit le rapport financier et M. Westphal, pour la Commission de contrôle, l'approuve avec justesse et esprit. Puis a lieu le vote des membres sortants du Comité Central.

Sont réélus :

Mmes Cheliga, Gemahling, Jeanne Méo, Jane Misme, M. R. Rebour, Mmes Marg. Sommer, Valentine Thomson, Thuillier-Landry, Séverine, Cremnitz.

Sont réélus pour la Commission de contrôle :

Mlle Bassan, MM. Westphal, Patin.

Miss Christabel Pankhurst, qui assiste au Congrès, dit en une improvisation charmante les progrès faits par le féminisme en Angleterre et ses espérances. On lui fait une chaude ovation lorsqu'elle dit qu'en Angleterre comme en France les féministes estiment les mots de Victoire et de Paix inséparables.

Mme Suzanne Grinberg, avocate à la Cour, énumère et analyse sommairement en un rapport très clair les lois d'intérêt féminin en attente au Parlement à faire aboutir d'urgence. Il s'agit là surtout des projets de loi concernant la repopulation.

La proposition de M. Lachaud, particulièrement, retient l'attention de l'Assemblée. Elle contient sur l'Assistance aux femmes enceintes ou nourrices des idées, semble-t-il plus larges et plus pratiques que celles émises jusqu'ici. Elle prête cependant à des critiques que formulent Mmes Baigne, Compain, Sommer, Mélin, Clément, M. Ramon Garcia et qui aboutissent au vœu suivant qui est adopté :

« Le Congrès de l'Union Française pour le suffrage, considérant que le relèvement de la natalité française est une question de vie ou de mort; que l'Etat a le devoir d'envisager la maternité comme un service social, invite le Parlement à étudier et à discuter d'urgence toutes lois tendant à relever la natalité et à protéger l'enfance. »

Mme de Witt-Schlumberger lève la séance du matin en souhaitant que les propositions de loi concernant la maternité soient étudiées au plus tôt par le Parlement.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Le Congrès est ouvert à 2 h. ¼ par Mme de Witt-Schlumberger qui communique à l'assemblée les excuses de quelques déléguées absentes. Elle envoie un salut à l'Amérique au nom du Congrès pour son entrée dans la lutte pour le Droit et propose d'adresser à Miss Rankin, la première députée au Congrès National, au nom de l'U. F. S. F., une dépêche de félicitations.

Mme Brunschvicg communique à l'Assemblée un message envoyé au peuple russe par l'U. F. S. F. Mme Misme lit celui du groupe niçois au Comité des réfugiés russes de Nice et la réponse de Mme le Dr Margoliès au nom des réfugiés. Les félicitations du Congrès seront également licitations du Congrès seront également adressées à Mlles Tardy et Berthe Millard, qui viennent d'être admises dans les cabinets des ministres des Finances et du Travail.

La question du Suffrage féminin est traitée de main de maître dans le rapport de Mme Pauline Rebour.

Mme Blache-Calzan, déléguée de Lyon, signale que le Conseil municipal de cette ville vient de renouveler le vœu qu'il avait émis avant la guerre en faveur du suffrage municipal des femmes. Elle propose que le Comité central invite les groupes à demander la même reprise aux divers Conseils, ayant envisagé un vote analogue, et à obtenir des vœux semblables de nouveaux Conseils.

Le vœu adopté ensuite par le Congrès ayant été modifié ultérieurement, on le trouvera plus loin à la place où il fut soumis à nouveau à l'Assemblée.

Mme Marguerite Martin, souffrante, n'ayant pu venir au Congrès, son intéressant rapport sur le travail féminin, et la maternité est soutenu par Mme Brunschvicg.

Le fond du rapport est celui-ci : « Etant donné que la femme sera de plus en plus amenée à travailler en usine ou en atelier, que pensez-vous que doive faire la Société pour que les travailleuses puissent concilier leurs devoirs professionnels et leurs devoirs de mères de famille? »

Avant toute discussion, le Congrès condamne à l'unanimité les tendances récemment manifestées dans certains milieux scientifiques pour l'exclusion des usines de toute femme enceinte ou nourrice, exclusion qui serait une atteinte à la liberté individuelle. « Il faudrait à ce compte, a fait remarquer Mme Brunschvicg, les exclure aussi de tous les autres travaux de peine, imposer le repos aux blanchisseuses, aux marchandes des quatre-saisons, etc. »

L'Assemblée entre ensuite dans l'examen des mesures préconisées par le rapport : d'intéressantes observations sur le travail de nuit, la réduction facultative de la journée féminine, selon le principe des trois équipes de 8 heures ou du demi-temps, la garde des enfants, sont présentées par Mmes Clément, Compain, Chevalier-Marescq, La Mazière, Léon Philippe, Brunschvicg, Pascard, J. Mélin et M. Georges Renaume.

On vote à l'unanimité sur l'ensemble de rapport qui comporte les vœux suivants :

1° En ce qui concerne le travail des femmes :

Que soit adopté le système des trois équipes de huit heures et celui du demi-temps qui permettront à l'ouvrière de conserver une demi-journée à son intérieur si elle le désire ;

Que l'inspection du travail soit appliquée dans les usines de guerre comme dans toutes les autres usines ;

Que pour permettre à l'ouvrière de devenir mère sans abandonner définitivement ses occupations il lui soit accordé un congé de trois mois renouvelable sur certificat médical avec demi-traitement payé par l'industriel. Qu'en outre, l'Etat donne le secours actuellement accordé, mais pendant six semaines avant et six semaines après l'accouchement (et ceci par acompte régulier), que la mère, chef de famille, touche en plus une indemnité de 0 fr. 50 par enfant pendant la même période ;

Que des salles et chambres de repos, des infirmeries, des cantines ou restaurants coopératifs soient organisés dans tous les établissements industriels et commerciaux;

Que pour l'organisation de ces services spéciaux, des surintendantes analogues aux ladies superintendantes anglaises soient adjointes aux Directeurs.

En outre, l'Union rappelle ses vœux antérieurs relatifs à l'égalité des salaires et tout en se félicitant des mesures déjà prises dans la Seine, elle souhaite leur extension aux usines de province et en dehors des usines de guerre, à tous établissements où les femmes font le même travail que les hommes.

2° En ce qui concerne la protection de l'enfance.

L'Union Française pour le Suffrage des Femmes émet les vœux suivants :

Que soit votée la loi obligeant les industriels et commerçants à créer près de leurs établissements industriels ou commerciaux des chambres d'allaitement, des crèches et des garderies, et à organiser des consultations gratuites pour les femmes enceinte, les nourrices et les nourrissons ;

Que soit décidée la création de crèches municipales dont les charges incomberaient aux communes au même titre que les charges scolaires ;

Que soit prévu le recrutement d'un personnel d'infirmières pour les crèches, les garderies et les écoles maternelles et que soit fondées pour l'instruction de ce personnel des écoles spéciales à la charge de l'Etat comme les écoles normales d'institutrices ;

Que l'ouverture des garderies soit soumise à certaines formalités de manière à offrir des garanties de compétence, de moralité et d'hygiène; que ces établissements soient placés sous la surveillance de l'Etat;

Que soient prises d'urgence les mesures destinées à la prolongation des heures de garde avec un personnel spécial ;

Que soient organisées des garderies pendant les vacances ;

Que soit réorganisé complètement le service d'Inspection médicale dans les Ecoles ainsi que d'une manière générale, tous les services d'hygiène.

M. Louis Marin, député de Meurthe-et-Moselle, qui n'a pu assister au rapport sur le suffrage, revient sur la question. Il apporte au Congrès, dans un discours plein d'humour et de bon sens, l'assurance de son dévouement à la cause. Mais il prétend que le dévouement de ses collègues s'arrête souvent aux paroles et qu'il serait bon de leur rappeler qu'il faut des actes.

Il combat énergiquement l'opposition de la Commission du Suffrage universel à l'idée de voir les futures conseillères municipales, déléguées sénatoriales ; il insiste pour que la loi soit votée le plus tôt possible et non après la fin des hostilités. Il estime que l'éducation des électrices est indispensable et que, plus tôt la décision sera prise, mieux cela vaudra. Il est d'avis de remercier la commission de son aimable réception, mais de la blâmer de ses décisions. Le Congrès décide de tenir compte de l'avis de M. Marin et d'ajouter un mot de regret dans le vœu primitivement adopté.

Mme Misme donne connaissance au Congrès de l'autorisation accordée aux femmes d'être tutrices et membres des conseils de famille. Elle publiera dans « La Française » un guide pour la tutelle et conseille aux féministes de se proposer pour ces fonctions auprès des orphelins de la guerre.

&

La séance, suspendue à 4 h. 1/4, est reprise à 4 h. 1/2.

Mme Rebour donne connaissance aux déléguées de la modification faite au vœu pour le Suffrage; la Présidente de l'U. F. S. F. le fera parvenir à la Commission.

Il est approuvé à l'unanimité.

« Considérant qu'il est juste de donner à la femme sa part de responsabilité dans la vie politique du pays ;

« Considérant que les Françaises ont accompli pendant la guerre une œuvre de nature à convaincre les plus sceptiques de leur aptitude à exercer les droits qu'on y réclame (pour elle,)

« Considérant, d'autre part, que le travail de réorganisation au lendemain de la guerre ne peut se faire que si les femmes y prennent part.

« Remercie la Commission du Suffrage Universel de l'accueil fait à la délégation des Sociétés suffragistes.

« Prend acte du vote émis par elle le 14 février 1917.

« Regrette le recul que ce vote marque sur le projet primitif.

« Maintient le principe de l'égalité politique des hommes et des femmes.

« Insiste sur l'urgence qu'il y aurait à ce que le rapport fût déposé à la Chambre et déposé dans le plus bref délai, afin que les femmes puissent se préparer à prendre part aux prochaines élections des Conseils municipaux, d'arrondissement et généraux. »

Mme Pichon-Landry présente un remarquable rapport sur la réforme de l'Enseignement secondaire féminin, réforme, nos lecteurs la savent, actuellement pendante au Parlement.

Mme Pichon-Landry analyse les opinions émises par les rapports des groupes de l'Union, émanant presque tous d'universitaires de mérite, l'avant-projet de la Commission extraparlementaire instituée au ministère de l'Instruction publique pour l'étude de la proposition de loi, et une consultation de parents d'élèves des lycées de garçons. Elle conclut à une solution d'après laquelle :

1° Les lycées de filles garderaient leur programme actuel ; mais les deux diplômes de fin d'études octroyés aux élèves à la fin de la troisième et de la cinquième année, après un simple examen de professeurs, seraient remplacés par d'autres qui seraient délivrés après des examens publics pareils pour tous les lycées ; ainsi les élèves recevraient un titre qui, pratiquement, devrait leur donner les mêmes droits que le brevet élémentaire et le brevet supérieur partout où ceux-ci sont exigés pour l'admission à des emplois autres que ceux de l'enseignement primaire ;

2° Mais à partir de la classe de quatrième, un second cycle d'études serait institué pour préparer les élèves se destinant au baccalauréat sur le même programme que celui des garçons.

Une vive discussion s'engage. Mlle Marguerite Clément réclame le remplacement du programme actuel par celui des deux baccalauréats latin-sciences et sciences-langues, c'es-à-dire l'identification de l'enseignement des filles avec celui des garçons.

M. Marin intervient pour condamner au contraire l'enseignement secondaire des garçons trop morcelé. Dans toutes les voies où entrent aujourd'hui les bacheliers on se plaint de l'insuffisance de leur culture comme préparation, tant aux carrières industrielles et commerciales qu'aux professions libérales. Il faudrait plutôt reformer l'enseignement secondaire des garçons sur le modèle de celui des filles bien supérieur que de l'y substituer. Il s'élève contre le « préjugé » du latin et affirme qu'une étude approfondie du français a plus de vertu que les langues mortes pour les formations de l'esprit et du style.

Mlle Marguerite Clément proteste énergiquement. Et ce n'est point sans ironie, car ne sachant pas le latin, elle est, par la forme même de son esprit et de son talent, une preuve vivante à l'appui de la théorie de M. Marin.

Après une intéressante et ardente controverse entre elle, M. Marin, Mme Pichon-Landry, Mmes Sotto, Baigne, Pascard, Lévy, etc., Mme Pichon-Landry et Mlle Marguerite Clément se mettent d'accord pour proposer le vœu suivant qui est adopté :

« Le Congrès de l'U. F. S. F., considérant qu'en matière d'enseignement la question de principe doit être posée la première et sans aucune ambiguité ; que, cependant, nous sommes forcées de tenir compte des nécessités pratiques et des possibilités de réalisation.

« Emet le vœu que, dans tous les modes d'enseignement, une culture uniforme et sans sexe soit assurée aux filles comme aux garçons, avec un minimum de spécialisations féminines.

« Qu'en attendant les réformes nécessaires qui s'imposeront certainement à l'enseignement secondaire masculin, la préparation aux baccalauréats soit établie officiellement dans les établissements de l'Etat aux mêmes conditions pour les deux sexes.

« Que soit provisoirement maintenu le diplôme auquel on donnerait une valeur pratique supérieure, en modifiant la forme de l'examen. »

&

Divers vœux sont ensuite proposés à l'Assemblée par la Secrétaire générale et adoptés sans discussion.

Proposition du groupe de Dijon

Que soit inscrite à l'ordre du jour du prochain Congrès la question du travail des enfants ;

Que les groupes de l'Union étudient dès maintenant les mesures à prendre contre le développement abusif que tend à prendre ce travail, sous la pression des circonstances.

Proposition du Comité Central

Considérant les besoins de la défense nationale, l'U. F. S. F. est prête à donner aux pouvoirs publics toute son influence et son concours pour les mesures de restriction et d'économie dictées par les nécessités présentes.

Mais l'U. F. S. F. proteste énergiquement contre toutes mesures inégalement appliquées et présentant un caractère arbitraire.

1° Pourquoi interdire pendant deux jours la consommation des boissons saines telles que : chocolat, thé, café, dans les pâtisseries, alors que les débitants ont toute facilité de les vendre ?

2° Pourquoi défendre pendant deux jours la vente des produits sucrés, alors qu'il n'y a aucune restriction pour les liqueurs et produits alcoolisés ? L'alcool est cependant un élément de première nécessité pour la défense nationale; ce qui n'aurait pas été consommé pendant deux jours serait un double bénéfice pour le pays.

3° Pourquoi faire un carnet de sucre et régler la consommation familiale, si les confiseries et pâtisseries peuvent fabriquer et vendre sans mesure ?

Y a-t-il vraiment un avantage pour le pays à nous obliger à acheter nos compotes chez l'épicier et nos tartes chez le pâtissier ?

Où nous devons être libres, ou bien l'on doit interdire la vente des produits sucrés; l'intérêt ménager des familles vaut bien l'intérêt des commerçants.

En résumé, nous approuvons toutes les restrictions faites avec réflexion, logique et méthode, dictées sans autre préoccupation que celle des nécessités nationales, mais nous nous refusons à prendre au sérieux des demi-mesures qui déconsidèrent nos organisateurs, mécontentent justement l'opinion publique française éprise de justice et de bon sens.

Proposition de Mme Brunschvicg

« La réparation des dommages de guerre ayant été décidée par le Parlement, l'U. F. S. F. adresse au Gouvernement la motion suivante :

« Pour que nos malheureux compatriotes des régions détruites puissent se refaire au plus vite un foyer, nous demandons que les réfugiés et les sinistrés les plus éprouvés touchent d'urgence sur leurs dommages de guerre une indemnité leur permettant de se réinstaller et de reprendre une vie normale.

« Il faut que nos compatriotes qui ont souffert dans la confiance et dans l'espoir de la France victorieuse puissent faire maintenant appel au droit et non à la charité publique. »

Proposition de Mme Compain

« Considérant que les veuves habitant la campagne et privées par la mort du mari, ouvrier agricole, des ressources qui leur permettraient de nourrir et d'élever leurs enfants en restant au foyer, se trouvant à l'heure acuelle placées dans cette cruelle alternative : ou manquer du nécessaire ou délaisser le village pour la ville, à la poursuite d'un salaire plus rémunérateur comme ouvrières ou domestiques.

« Considérant que l'abandon de la terre constitue un péril économique et social en même temps qu'il risque de compromettre la santé et l'avenir des enfants.

« Emettons le vœu que le ministre de l'Agriculture invite les Sociétés agricoles et les Comices qui ont des délégués dans chaque canton, à organiser d'urgence des cours théoriques et pratiques où seront enseignés aux veuves et aux mères les petits élevages rationnels des poules, poulets, canetons, lapins, qui leur fourniront les moyens d'assurer avec leur existence l'instruction professionnelle destinée à faire de leurs enfants un jour les cultivateurs intelligents et capables appelés à restaurer l'ancienne prospérité de la famille paysanne française. »

En fin de séance, Mlle Birot demande l'adoption de deux résolutions tendant à obtenir l'égalité des traitements pour un travail égal.

Mme de Witt-Schlumberger remercie à nouveau les déléguées et les amis de l'Union venus si nombreux au Congrès : elle rappelle à tous qu'il est bon et bien de remplir ses devoirs en ces temps difficiles, mais que cela ne dispense pas de penser à ses droits, sans lesquels du reste on ne peut pas faire tout son devoir.

Jane Némo.

Conseil National des Femmes Françaises

SECTION D'ASSISTANCE

La dernière réunion de la Section d'Assistance et de Prévoyance Sociale a eu lieu le samedi 31 mars dernier. Madame Weill, présidente, y rendit compte de son enquête auprès de la direction de l'Assistance publique, enquête destinée à mettre au point certaines controverses soulevées au cours de la séance précédente à propos de la question des Enfants Assistés. Puis, la diffusion de la « Marmite Norvégienne » ou « Boîte à Cuisson » fut l'objet d'une communication de Mme Henry-Nathau, vice-présidente. Elle espère pouvoir obtenir sous peu les résultats d'une recherche en cours, qui a pour but l'adaptation du même principe à la lessive économique; cela permettrait d'attendre l'établissement des lavoirs gratuits pour la classe ouvrière, dont l'organisation fut préconisée dès le Congrès de 1913 et empêchée en raison des événements.

La causerie que fit ensuite Mme Jeanne Landre sur l'aide donnée aux femmes de carrières libérales intéressa vivement l'auditoire.

Opposant la situation de l'ouvrière, facilitée aujourd'hui par le travail des usines de guerre, à celles de l'artiste et de la femme de lettres, que les circonstances ont si cruellement modifiée, elle insista sur la nécessité de secourir avec discrétion les vaincues de l'heure présente: souvent, leur infortune est d'autant plus profonde qu'elle est plus cachée.

« La pauvreté est une déchéance pour ceux qui ont cru à leur rêve et pensé que l'intelligence créait une sorte de noblesse », dit-elle. Combien de pauvres honteuses, femmes peintres, musiciennes, professeurs, femmes de lettres, ont été subitement privées de leurs ressources habituelles et n'osent pas avouer leur détresse ! Elles hésitent même à demander l'indemnité de chômage à laquelle elles auraient droit. Elles ne jouissent pas du moratorium, beaucoup d'entre elles sont isolées, ne peuvent recourir à l'allocation. Pour toutes celles-là, « qui vivent de ce travail intellectuel qui semble un luxe et un luxe défendu », s'est créée il y a quelques mois la Ligue des femmes de professions libérales. Le Comité de l'œuvre est formé de femmes qui ont fait leurs preuves dans le domaine des lettres et celui des arts. La Ligue a la satisfaction d'avoir secouru des mères malheureuses, des enfants affamés, d'avoir procuré un gagne-pain à de pauvres désemparées.

La conférencière dit qu'on ne fera jamais trop pour ces « ouvrières de la pensée qui ont aidé à la diffusion du génie français. » Elle conclut par un vibrant appel à la solidarité féminine, en formant le vœu que toutes les femmes sortent de l'oisiveté et travaillent à continuer l'œuvre commencée par nos morts glorieux.

Union Fraternelle des Femmes

Séance du Dimanche 22 Avril au Musée Social, 5, rue Las-Cases, à 3 heur.

ORDRE DU JOUR :

1° Lecture du procès-verbal de la précédente séance par Mme Froger-Doudument;

2° Communications par la Présidente, Mme Amélie Hammer;

3° Compte-rendu par la secrétaire générale, Mme J. F. Raspail;

4° De la culture potagère par Mme Léon Philippe, vice-présidente de l'U. F. F.

Sujet principal:

LES PENSIONS DES VEUVES DE LA GUERRE

Orateurs inscrits :

M Bellan, conseiller municipal de Paris;

M Lefas, député d'Ille-et-Vilaine, président de la Commission;

Mme Suz. Grinberg, avocat à la Cour;

Mme Chevalier-Marescq, secrétaire de l'U. F. F.

Alliance Féministe pour l'Union Sacrée des Mères

L'Alliance vient de créer à Nice où elle trouve son siège social, 105, Avenue Saint-Lambert, un **Office de la Maternité**, qui a organisé :

1° Une permanence à la Mairie de Nice ouverte tous les jours sauf le jeudi pour recevoir les solliciteuses au bénéfice de l'Assistance accueillies souvent sans gaîté dans les bureaux surchargées d'autres besognes. Des dames visiteuses agréées par le Maire assistent à domicile les dames en couches.

2° Un cours pratique de puériculture à la Mairie chaque dimanche, ouvert librement aux femmes et où les hommes qui en font la demande écrite sont invités.

3° L'Alliance adresse un appel à toutes les Sociétés françaises féministes, philanthropiques ou corporations pour qu'elles se fassent connaître à elle en vue d'une union pour la création par toute la France d'**Ambulances de la Maternité**, qui accueilleraient temporairement sans formalité avant et après leurs couches à l'hôpital les femmes qui s'y présenteraient.

Adresser la correspondance à la Présidente Mme Legrello de Ferrer.

ON NOUS ÉCRIT

L'OPINION D'UN SOLDAT

Je suis un homme, mais j'ai toujours dit que les femmes devaient voter à toutes les élections auxquelles prennent part les hommes.

2° Les femmes devraient avoir le même salaire que les hommes, pour le même travail fait par elles.

Il est stupide de payer moins une femme : à travail égal, salaire égal.

Quand une femme prend le train de Paris à... Versailles, si vous voulez, elle paie, elle, le même prix que si c'était un homme qui fasse le même voyage.

Si elle va prendre un repas au restaurant, elle paie le même prix qu'un homme.

Pourquoi payer moins les travaux exécutés par des femmes?

Edmond Grouk.

PETITES ANNONCES

Défauts de prononciation (zézaiement, etc.), rapidement corrigés par Mme Gallis, professeur spécialiste, officier d'Académie, auteur d'ouvrages adoptés par la Ville de Paris, 28, rue Vauquelin, Paris-5e

Maisons Recommandées

ALIMENTATION

pour Régime Diététique

FARINEUX MALTES et DIASTASE pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards

PATES ALIMENTAIRES

Maison Bignon-Pariani. — Fondée en 5, rue de l'Arcade, Paris Madeleine Téléph. : 303-04

Pâtes alimentaires en tous genres Riz, Semoules, Tapiocas, etc. Conserves alimentaires Colis militaires franco pour le front

Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES

BIERE FANTA non alcoolique
BIERE spéciale pour nourrices
BIERE de TABLE
6, rue Guyot (Paris) — Télép. Wag. 13-8

HORS-D'ŒUVRE

Maison J. PATIN (fondée en 1879), 21, des Mathurins (près la rue Tronchet), Téléph. : Central 47-58.

Produits alimentaires pour Soldats et Prisonniers de Guerre
Cafés — Thé — Maté
Varié de Hors-d'Œuvres

Livraisons Paris. — Expéditions — Province

LE BOVRIL

Est indispensable dans la Cuisine, économise temps, peine et argent. Le seul employé par toute ménagère soucieuse de son bien-être. Fournit un délicieux **Potage-Consommé Riche**. Sauces excellentes. Donne aux plats un **goût exquis**.

Il ajoute à n'importe quel **légume** la valeur nutritive d'un morceau de **viande de premier choix**. Reconstituant très énergique.

Le **BOVRIL** est de la viande et rien que de la viande.

Se renseigner aux **Maisons d'Alimentation**, ou aux magasins de gros, 102, rue Réaumur, Paris (2e).

Ex MODELLISTE de grandes maisons de TAILLEUR POUR DAMES. Fait COSTUMES A FAÇON depuis 50 francs. Sur commande à des prix défiant toute concurrence.

De Vyver, 72, rue de Cléry 2e Paris

La gérante : Jane MIRMAN

Imprimerie des Arts, 11, Rue Mollien

ECOLE ROY

7 Rue L'Agrange PARIS (Ve) **7**

COURS de 8 h. du matin à 10 h. du soir. — Envoi du Programme FRANCO

Inscriptions reçues à toute époque de l'année

STENOGRAPHIE, DACTYLOGRAPHIE COMPTABILITÉ. COMMERCE, LANGUES

Préparation spéciale au Commerce, aux Services officiels des Chambres, des Ministères et Administrations, ainsi qu'au Professorat de Sténographie

Cours GRATUITS et cours réduits. — Cours par Correspondance

PLACEMENT GRATUIT DES ELEVES